

Date de réception :

Toute demande doit nous parvenir entièrement complétée impérativement
10 jours ouvrés minimum avant la date de début du chantier

▪ **Adresse des travaux :**

▪ **Dates de réalisation des travaux :** Du / / Au / /

- Demande initiale Demande de Prolongation de l'AOT N°.....
(tout dépassement ou modification doit faire l'objet d'une nouvelle demande)

▪ **Demandeur agissant en tant que :** Entreprise Particulier

NOM : Tél :

Prénom : Mail :

Date de naissance (si Particulier) * : / / SIRET :

Entreprise : Kbis joint

Adresse complète : * à compléter obligatoirement

▪ **Entreprise intervenante (si différente du demandeur) :**

NOM : Tél :

Adresse complète : Mail :

..... SIRET :

Kbis joint

▪ **Autorisations d'urbanisme :**

DP/PC/PD N° délivré(e) le / /

▪ **Nature des travaux :**

- Ravalement Construction Toiture
 Travaux intérieurs Travaux urgents (*joindre justificatif*)
 Autre :

▪ **Nature de l'occupation :** (* 1 place de stationnement = 10 m²)

- Clôture de chantier : m² (au sol *)
 Échafaudage : m² (au sol *) Échafaudage volant : m² (au sol *)
 Camion grue / camion nacelle (*rayez la mention inutile*)
 Stationnement de véhicule utilitaire (nombre de places*) :
 Manutention (préciser) : surface utilisée : m² (au sol *)
 Livraison (préciser) : surface utilisée : m² (au sol *)
 Autre : (exemple échelle).....

TIERS FACTURABLE

(Obligatoirement signataire du présent document)

ENTREPRISE

PARTICULIER

NOM :

Tél :

Prénom :

Mail :

Date de naissance (si Particulier) * : / /

Entreprise :

SIRET :

Adresse complète :

Kbis joint

.....

LE DEMANDEUR S'ENGAGE :

Je soussigné,

- Certifie exacts les renseignements contenus dans la présente demande ;
- M'engage à respecter les prescriptions des services administratifs ;
- M'engage à verser les droits de voirie (voir **tarifs page 4**) ;
- **Les droits de voirie seront facturés au tiers facturable ci-dessus désigné ;**
- Les droits de voirie seront dus tant que le domaine public ne sera pas en totalité libéré ;
- **ANNULATION** : pour être prise en compte, elle devra être signalée à l'aide du document prévu à cet effet (**page 3**) au plus tard **48h00 avant la date prévue** de démarrage ou de réalisation de l'opération. **Sous réserve d'acceptation**, l'annulation ne **prendra effet qu'à la date à laquelle le service voirie en aura accusé réception.**

Date : / /

Nom et signature du particulier
ou cachet de l'entreprise :



DEMANDE D'ANNULATION
2025 / 2026

DG AMENAGEMENT URBAIN DURABLE
Direction des Espaces Publics
Voirie, Mobilités, Domaine public
Tél : 05 56 84 78 64

D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Agent de Surveillance Voie Publique : 06 11 28 53 99

Toute demande incomplète ne pourra pas être prise en compte
Tous les champs sont obligatoires
Toute demande d'annulation doit nous parvenir
48 heures minimum avant la date de début de chantier

▪ **Titulaire de l'autorisation :**

Entreprise : Tél :
Nom et Prénom (si Particulier) : Mail :
Adresse complète :
.....

▪ **Nature de l'occupation :**

Adresse du chantier :
Adresse de la pose (si différente de celle du chantier) :
.....

▪ **Dates de l'autorisation à annuler :** Du / / Au / /

Numéro d'AOT à annuler :
Motif de l'annulation :
.....

Date : / / **Nom, signature et cachet du demandeur :**

ACCUSÉ DE RÉCEPTION
SERVICE VOIRIE – MAIRIE DE TALENCE

Date de réception : / /

▪ **Annulation :** Acceptée Refusée

Motif de refus :
.....
.....

Date : / / **Signature et cachet de la Ville de Talence :**

Redevance pour occupation du domaine public à l'occasion de travaux et chantiers – à compter du 1^{er} septembre 2025

Conformément à la délibération en date du 19 mai 2025 portant sur les tarifs des droits de place et pour les redevances d'occupation du domaine public et à l'arrêté N° 1366 en date du 28 mai 2025 portant sur l'occupation temporaire du domaine public :

Echafaudages, clôtures de chantier et véhicules utilitaires :			
Pour 1 semaine uniquement (et non renouvelable)		9,00 €	le m ² de surface au sol
Du 1 ^{er} au 3 ^{ème} mois	Par mois	15,00 €	le m ² de surface au sol
Du 4 ^{ème} au 5 ^{ème} mois	Par mois	20,00 €	le m ² de surface au sol
A partir du 6 ^{ème} mois et au-delà	Par mois	37,00 €	le m ² de surface au sol
Appareillages servant aux réparations et échafaudages volants :			
	Par semaine	55,00 €	à l'unité
Bennes ou containers, baraques de chantier :			
1 ^{ère} semaine		87,00 €	à l'unité
2 ^{ème} semaine		125,00 €	à l'unité
3 ^{ème} semaine		165,00 €	à l'unité
4 ^{ème} semaine et au-delà		242,00 €	à l'unité
Camions-grue, camions-nacelle et toutes formes de manutention :			
	Par jour	40,00 €	à l'unité
Minimum de perception :		40,00 €	
Taxation des occupations non conformes, interdites ou sans titre : (conformément au règlement d'occupation du domaine public)			
Redevance additionnelle en cas de non-respect de l'autorisation	Par jour	76,00 €	de forfait et par unité
Taxation d'office pour occupation non autorisée ou sans titre	Par jour	45,00 €	le m ² de surface au sol

- Toute période entamée est due dans son intégralité,
- Tout métrage sera arrondi au métrage supérieur,
- Toute surface sera arrondie au m² supérieur,
- L'application d'un droit de place ou d'une redevance ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place,
- Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation municipale,
- Les tarifs sont susceptibles d'évoluer chaque année par décision du Conseil Municipal,
- Une autorisation en cours de validité peut faire l'objet d'une abrogation par la Ville en cas d'augmentation des tarifs,
- Le minimum de perception est fixé à un mètre linéaire ou à un mètre carré.